

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 31 (1951)  
**Heft:** 3

**Artikel:** La Suisse, client et fournisseur de la France  
**Autor:** Hummler, F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888573>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA SUISSE, CLIENT ET FOURNISSEUR DE LA FRANCE

par

M. le Dr. F. Hummler

Secrétaire général de la  
Société suisse des constructeurs de machines

*Nous sommes heureux de reproduire ici, pour nos lecteurs, la remarquable conférence que M. le Dr. F. Hummler a présentée, le 21 février dernier, à l'occasion de l'assemblée générale de notre section de Lille, ainsi que, le lendemain à Paris, à l'issue d'un dîner de notre groupe professionnel des métaux et machines. Cet exposé, par sa simplicité et sa franchise, a obtenu un succès mérité auprès de tous ceux qui ont eu le privilège de l'entendre.*

DEPUIS des siècles, dans tous les domaines de la vie politique, culturelle et économique, les rapports entre la France et la Suisse ont été extrêmement intenses. L'étroit voisinage géographique, qui facilite les contacts humains d'un pays à l'autre, a provoqué la recherche et l'établissement spontanés de relations aussi bien entre les savants et les artistes qu'entre les hommes d'affaires de nos deux pays. On méconnaîtrait toutefois la vérité historique en prétendant que ces rapports étroits aient toujours été ceux d'une amitié sans nuages. En effet, les rapports franco-suisses présentent toutes les caractéristiques d'un mariage normal : les partenaires s'affrontent avec une vigueur d'autant plus grande que leur union a duré plus longtemps et a créé entre eux davantage d'intérêts communs ; mais leurs réconciliations sont aussi, par la suite, plus profondes.

Pendant longtemps, les Etats confédérés ont été les alliés des rois de France. Mais sous la poussée de l'expansion idéologique et politique de la Révolution, la France est entrée en conflit avec la Suisse, ce qui a provoqué l'occupation temporaire de notre pays qui, auparavant, était composé de petites oligarchies plus ou moins autoritaires.

Sur le terrain économique, un échange intense de marchandises de tout genre s'est établi, depuis des siècles, dans les deux sens. Les émigrants français du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle ont apporté en Suisse d'abondants capitaux, tant spirituels que matériels. D'autre part, le marché français constituait un excellent débouché pour les produits spécifiquement suisses. Cela n'a pas empêché, cependant, la naissance d'une guerre douanière aussi vive que longue entre les deux pays, dans la seconde moitié du siècle dernier. A cette occasion les deux partenaires se sont même traités réciproquement de « têtes dures ». Notre amitié n'empêche pas non plus, pour parler ouvertement, que nous ne soyons pas très satisfaits du nouveau régime douanier français et de nombreux aspects de la politique d'importation pratiquée actuellement par la France. Je puis également souligner, en ma qualité de Suisse, que la balance commerciale, telle qu'elle s'est présentée depuis des décennies (elle n'a été modifiée que pendant quelques années extraordinaires, mais a repris actuellement son aspect normal) se solde par un actif considérable en faveur de la France, de sorte que, en bons clients, nous nous sentons autorisés à présenter des vœux et même à formuler modestement quelques

plaintes. Nous le faisons d'autant plus volontiers que — nous ne l'ignorons pas — nos vœux sont souvent ceux de nos amis français.

Nous savons que la clientèle française apprécie nos produits. Nous savons aussi que nos acheteurs déplorent les difficultés qu'ils rencontrent pour recevoir certaines marchandises suisses, et nous savons enfin que le commerçant et l'industriel français sont convaincus que c'est dans le cadre d'échanges libérés, entravés le moins possible par des obstacles arbitraires, que nos deux pays trouveront une vraie prospérité et pourront développer leurs vraies qualités. C'est dans ce sens que nous menons, chez nous, un combat animé, convaincu et, je puis bien le dire, enthousiaste contre toute espèce de protectionnisme, avec l'espoir constant d'inciter ainsi les citoyens d'autres pays à s'engager dans une même lutte au profit de leur économie nationale. Nous considérons le protectionnisme commercial, qui utilise des moyens autoritaires et ouvre la porte à l'étatisme, comme dangereux pour des pays évolués. Nous croyons que l'économie française peut se passer des béquilles d'un tel protectionnisme. On peut et on doit, certes, se défendre contre certaines difficultés momentanées, contre les menaces d'une concurrence spéciale (qui viendrait peut-être davantage du nord-est, que du sud-est), mais il ne faut toutefois pas, à mon sens, exagérer la nécessité de cette protection. Lorsqu'un convalescent tente de se remettre sur pieds, ce n'est qu'en surmontant sa fatigue et en acceptant des risques, qu'il recouvre la plénitude de ses forces physiques. Je ne veux pas dire, en parlant de convalescent, que l'économie française soit aujourd'hui encore malade ou infirme, mais je songe au fait qu'elle a été gravement atteinte, il y a dix ans, par la sauvage agression dont elle a été victime.

Puis M. Hummler examine rapidement quels sont les principaux produits échangés traditionnellement entre la France et la Suisse. Il souligne alors :

**L**E fait que, souvent, des produits portant la même dénomination dans les statistiques des échanges commerciaux, soient expédiés dans les deux directions, démontre que les industries françaises et suisses — aussi bien dans le domaine des machines que dans celui des textiles ou des produits chimiques — sont si fortement spécialisées, que de nombreux produits apparemment concurrents trouvent fort bien un débouché dans le pays même de la concurrence.

Cela prouve, une fois encore, que la protection de l'Etat est une arme délicate à manier et ne constitue en aucun cas une panacée : nos relations seront d'autant plus faciles et plus satisfaisantes que l'on aura moins à se débattre avec les bureaux, les comités techniques et les formules. C'est, peut-on dire, l'apanage d'un pays dont le degré de développement économique et technique est élevé, que de pouvoir, grâce à la qualité de son travail et à sa spécialisation, ouvrir largement ses frontières à des articles similaires à ceux de sa propre production.

J'ai, quant à moi, la conviction que les échanges commerciaux, qui sont à la base de toutes les relations économiques, peuvent encore se développer davantage, non seulement sans aucun danger pour l'un et l'autre pays, mais pour leur plus grand profit. Il faut seulement être persuadé que le voisin est moins dangereux qu'util.

Que peut-on faire pour faciliter et développer ce trafic réciproque, tant souhaité par l'économie privée ? Le principe de la libération ne doit pas rester sur le papier ; il ne doit pas davantage se limiter au minimum requis par l'OECE. Je pense plutôt qu'il faut se lancer, avec courage, sur la voie d'une libération totale. Il faut augmenter le nombre des positions libérées ou du moins, là où la capacité de production de certaines puissances inspire de l'inquiétude, pratiquer le contingentement des produits non libérés de façon aussi libérale que possible. Ce devrait être tout particulièrement le cas à l'égard de pays comme la Suisse, qui est petite, qui est spécialisée et qui ne constitue pas un concurrent redoutable puisqu'elle ne connaît ni

la production de masse, ni les bas prix de revient. Cette libération serait d'autant plus facile, que la balance des paiements entre la France et la Suisse permet aujourd'hui de tenter sans autre une libération plus poussée. On devrait donc, là où, pour certains motifs, le contingentement est maintenu, délivrer les autorisations d'importation par ordre chronologique, automatiquement et sans nulle réserve, sans appels d'offres. Lorsqu'un contingent serait ainsi épousé, de nouveaux crédits seraient ouverts d'un commun accord pour satisfaire les nouvelles demandes.

**J**'ESPÈRE que vous ne m'en voudrez pas, si je m'attarde encore un instant au service des pièces de rechange. Un bon vendeur doit garantir un bon service de réparation et de pièces de rechange. Il est donc tenu, pour ses clients, de s'assurer la

possibilité d'un tel service. Voilà pourquoi nous demandons et demanderons toujours à la France, avec insistance, de n'entraver en aucune manière ce service. Nous sommes d'autant plus fondés à présenter cette requête, que nous laissons entrer par exemple tout à fait librement dans notre pays, non seulement les automobiles françaises, mais encore toutes leurs pièces de rechange, sans les soumettre à la moindre complication administrative.

Nous n'ignorons pas que les graves événements qui ont atteint notamment votre pays, avaient exigé des mesures spéciales. Lorsque l'équilibre de la balance des paiements entre la France et la Suisse était rompu, lorsque la France pouvait livrer peu de chose, qu'elle était privée de son or et qu'elle était en proie à de lourds soucis de reconstruction, l'institution pratique et presque géniale des « affaires à livraison différée » a vu le jour. En outre, une importante avance monétaire a été accordée à la France. Ces deux mesures, prises dans un esprit libéral, se sont révélées favorables pour les deux pays. Lorsqu'ont surgi, ici ou là, des divergences de vues sur des points d'application ou des difficultés passagères, nous avons été personnellement heureux de pouvoir contribuer modestement à les écarter. Maintenant que les difficultés naturelles ont, pour la plupart, disparu, nous pouvons demander avec d'autant plus d'insistance que les entraves artificielles soient également écartées.

*Après avoir souligné l'intérêt suscité en Suisse par la prochaine Exposition textile internationale de Lille, M. Hummler poursuit :*

LES temps difficiles de la guerre et de l'après-guerre ont nécessité de gros efforts d'entraide et de compréhension. Bien souvent, il s'agissait moins de trouver des moyens matériels disponibles que de découvrir une voie administrative praticable et aussi simple que possible. Nous pensons que ces efforts doivent sans cesse être renouvelés. Les fonctionnaires de tous les pays, nous n'en doutons pas, mettent beaucoup de zèle à tout régler aussi correctement, aussi bien et aussi consciencieusement que possible. Nous autres, hommes d'affaires, sommes toutefois convaincus qu'il est nécessaire de faire preuve, non seulement de correction, mais aussi de souplesse et surtout de volonté d'entente avec son partenaire. Nous voulons tous nous soutenir dans cet effort.

Voilà une des raisons pour lesquelles j'ai été particulièrement heureux de revenir chez vous, et j'espère qu'il me sera possible, pour ma part, d'appliquer du côté suisse, dans les affaires courantes et journalières, les décisions de la Commission mixte sous une forme qui facilite autant que possible les rapports naturels de clients à fournisseurs. Cela exige un travail de détail permanent, accompagné de nombreuses épreuves de patience. Nous pouvons cependant

être persuadés que les représentants de l'économie privée, comme ceux de l'administration, contribueront à réaliser une compréhension réciproque toujours plus complète. J'ai le plaisir de rendre hommage, sous ce rapport, au travail de notre délégation aux négociations, aux fonctionnaires de la Légation de Suisse à Paris, aux collaborateurs de la Chambre de commerce suisse en France et à nombre de fonctionnaires français consciencieux.

Les fabricants suisses, et nous en particulier, qui appartenons à l'organisation de l'industrie suisse des machines, sommes pleinement conscients du fait que tous les représentants, chargés d'assurer l'écoulement des produits suisses en France, ont une tâche très absorbante, qui, nous l'espérons, sera couronnée d'un succès bien mérité. Nous invitons d'autre part ces représentants à reconnaître les efforts déployés dans notre pays et à ne pas perdre patience. Ils ont quelquefois tendance à croire que l'on ne s'efforce pas assez, chez nous, de faciliter les échanges franco-suisses. Nous pouvons cependant les assurer que nos autorités et les organisations de notre économie privée mettent tout en œuvre pour leur venir en aide. Toutefois, nous aussi sommes désarmés en présence de certains faits et des décisions de puissances qui échappent à notre influence.

Nous devons en outre consacrer, parfois, toute notre énergie à sauvegarder non seulement les intérêts de nos entreprises, mais aussi ceux de notre pays, et nous devons comprendre que, dans certaines circonstances, les intérêts particuliers doivent céder le pas à l'intérêt général. C'est pourquoi il est nécessaire, ici et là, de sacrifier nos désirs personnels aux nécessités plus impérieuses de l'économie suisse dans son ensemble. Si ces nécessités sont bien comprises, elles finiront cependant par rejoindre nos intérêts particuliers et du même coup — pour autant que la compréhension mutuelle soit aussi une réalité sur le plan international — les intérêts du pays partenaire.

LE destin a accordé à la France et à la Suisse la faveur de se compléter harmonieusement l'un et l'autre. Nous nous comprenons, humainement et politiquement parlant. C'est dès lors une tâche agréable, pour les citoyens des deux pays, de tout mettre en œuvre pour que l'amitié ne reste pas un vain mot ou ne se confine au domaine de l'esprit, mais pour qu'elle s'exprime aussi, réellement et solidement, sur le plan des échanges matériels. Il vaut la peine dans ce but, de mener un combat quotidien, avec une vigueur sans cesse renouvelée, contre les petites difficultés de chaque jour, résidus diaboliques d'une conception économique qui devrait être périmée en 1951.

*Hummler*